

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 399-25-2

AVIS est par la présente donné;

QUE le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, lors de sa séance ordinaire tenue le 19 octobre 2020, a adopté le Règlement numéro 399-25-2 remplaçant l'article 5.8 du Règlement numéro 399-25 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2020.

QUE ce Règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation dudit Règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 20 OCTOBRE 2020

Alain Cousson, ing., directeur général et greffier adjoint